



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## **Association ELECTRICIENS SANS FRONTIERES**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **Electriciens sans frontières**

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

SIREN : 394 528 897

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association Electriciens Sans Frontières,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Electriciens Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes  
Mazars

Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> juin 2022

A digital signature consisting of several overlapping, stylized lines in shades of blue and purple, representing the handwritten signature of Aurélie Joubin.

Signature  
numérique  
de Aurélie  
JOUBIN

Aurélie JOUBIN



# COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

11 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris

Tél. : 33 1 84 21 10 40

Email : [contact@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:contact@electriciens-sans-frontieres.org)

[www.electriciens-sans-frontieres.org](http://www.electriciens-sans-frontieres.org)

Association Loi 1901 – SIREN n° 394 528 897 – Code APE 9499 Z



## **SOMMAIRE**

<b>BILAN ACTIF</b> .....	<b>3</b>
<b>BILAN PASSIF</b> .....	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>5</b>
<b>NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE</b> .....	<b>7</b>
<b>NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>7</b>
<b>NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>11</b>
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	11
2. Changement d'estimation.....	11
3. Changement de méthode.....	11
4. Comparabilité des exercices .....	11
5. Immobilisations incorporelles .....	12
6. Immobilisations corporelles .....	12
7. Immobilisations financières.....	12
8. Créances et comptes rattachés.....	12
9. Valeurs mobilières de placement.....	12
10. Stocks .....	12
11. Disponibilités.....	13
12. Transactions en devises .....	13
13. Provisions pour risques et charges.....	13
14. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	13
15. Fonds dédiés.....	13
16. Impôts .....	13
17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	14
18. Compte Emploi des Ressources (CER) .....	14
19. Effectifs et personnels détachés.....	14
20. Contributions volontaires.....	15
21. Engagements hors Bilan.....	16
22. Rémunération des Dirigeants.....	17
a) Champ d'application .....	17
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice .....	17
23. Evènements post-clôture.....	17
<b>NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF</b> .....	<b>18</b>
1. Actif immobilisé .....	18
a) Immobilisations brutes.....	18
b) Amortissements et dépréciations d'actif.....	18
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	19
2. Détail des créances .....	19
3. Disponibilités.....	20
4. Etat des créances.....	20
5. Produits à recevoir par postes de Bilan.....	20
6. Charges constatées d'avance .....	21
<b>NOTE 5. DETAIL DU PASSIF</b> .....	<b>22</b>
1. Tableau de variation des fonds propres .....	22
2. Fonds dédiés.....	22
Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager. ....	23
3. Provisions inscrites au Bilan.....	23
4. Etat des dettes.....	24
5. Charges à payer.....	24
<b>NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>25</b>
<b>NOTE 7. EFFECTIF</b> .....	<b>25</b>
<b>NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)</b> .....	<b>26</b>
<b>NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)</b> .....	<b>27</b>

## BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2021			Exercice clos le 31 déc. 2020
		Brut	Amort. et Dépréciat°	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	98 841	98 841	0	1 260
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Tech., Matériels & Outil.	1 954	1 058	896	1 091
	Autres immobilisations corporelles	77 361	69 326	8 036	9 674
	Immobilisations en cours				
Immobilisations financières :					
Titres immobilisés					
Autres immobilisations financières	359		359	359	
	<b>TOTAL I</b>	<b>178 515</b>	<b>169 224</b>	<b>9 290</b>	<b>12 384</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks	19 122	8 610	10 512	10 539
	Avances & acomptes versés	84 298		84 298	
	Créances				
	Autres créances	1 623 944		1 623 944	1 089 772
	Disponibilités et VMP	4 796 187		4 796 187	4 293 263
	<b>TOTAL II</b>	<b>6 523 550</b>	<b>8 610</b>	<b>6 514 940</b>	<b>5 393 573</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	45 672		45 672	36 382
	Ecart de conversion actif				
	<b>TOTAL III</b>	<b>45 672</b>	<b>0</b>	<b>45 672</b>	<b>36 382</b>
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III)</b>		<b>6 747 737</b>	<b>177 834</b>	<b>6 569 903</b>	<b>5 442 338</b>



## BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2021	Exercice clos le 31 déc. 2020
FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres / fonds associatif sans droit de reprise	47 447	47 447
	Fonds propres / fonds associatif avec droit de reprise		
	Réserves pour projets	890 000	890 000
	Report à nouveau	36 814	16 251
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 032</b>	<b>20 563</b>
	<i>Situation nette (sous-total)</i>	994 293	974 261
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>TOTAL I</b>	<b>994 293</b>	<b>974 261</b>
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 770 739	4 237 379
	<b>TOTAL II</b>	<b>4 770 739</b>	<b>4 237 379</b>
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers Emprunts & dettes financières divers Dettes fournisseurs & comptes rattachés Dettes des legs ou donations Autres dettes	186 551	156 194
	<b>TOTAL IV</b>	<b>189 871</b>	<b>230 699</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	615 000	0
	Ecart de conversion passif	0	0
	<b>TOTAL V</b>	<b>615 000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>6 569 903</b>	<b>5 442 338</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2021	Exercice clos le 31 déc. 2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Cotisations	34 065	34 727
Vente de biens et services		
Ventes de biens	14 100	19 431
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	32 143	10 652
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics de subventions d'exploitation	844 859	1 521 147
Vers. des fondateurs ou consommations de la dot. comptable		
Ressources liés à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	272 229	172 036
<i>Mécénats</i>	672 055	511 023
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	891 700	1 005 473
Reprises sur amort., dépréciations, prov. et transf. de charge	168	4 043
Utilisations des fonds dédiés	1 860 060	1 421 348
Autres produits	27 335	2 418
<b>TOTAL I</b>	<b>4 648 713</b>	<b>4 702 298</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achats de marchandises	2 881	10 955
Variation de stocks	27	
Autres achats et charges externes	1 620 039	1 927 542
Aide financières	77 369	84 465
Impôts, taxes et versements assimilés	31 154	25 794
Salaires et traitements	383 810	371 737
Charges sociales	140 095	131 080
Dotations aux amortissements et dépréciations	8 515	8 799
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	2 393 420	2 090 556
Autres charges	4 779	33 547
<b>Total II</b>	<b>4 662 089</b>	<b>4 684 475</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>(13 377)</b>	<b>17 823</b>

COM PTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2021	Exercice clos le 31 déc. 2020
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 875	3 861
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	32 311	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	34 186	3 861
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change	327	194
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	327	194
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>33 859</b>	<b>3 667</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>20 482</b>	<b>21 490</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels		
TOTAL V	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
TOTAL VI	0	0
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices (VII)	450	927
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>4 682 899</b>	<b>4 706 159</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII)</b>	<b>4 662 866</b>	<b>4 685 596</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>20 032</b>	<b>20 563</b>
(+ ) Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs - 789		
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées - 689		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 032</b>	<b>20 563</b>

Annexe du Compte de résultat (en euros)		2021	2020
<b>PRODUITS :</b>			
870	Bénévolat	2 989 863	3 348 010
871	Prestations en nature	527 530	587 627
872	Dons en nature	135 634	445 148
<b>TOTAL</b>		<b>3 653 027</b>	<b>4 380 785</b>
<b>CHARGES :</b>			
861	Mise à disposition gratuite	135 634	445 148
862	Prestations en nature	527 530	587 627
864	Personnel bénévole	2 989 863	3 348 010
<b>TOTAL</b>		<b>3 653 027</b>	<b>4 380 785</b>



## **NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE**

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Elle a aussi pour but d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

Les projets d'accès à l'électricité et à l'eau que nous menons sont destinés aux populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, afin que leurs conditions de vie s'améliorent durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité.

Pour répondre à leurs besoins énergétiques tout en luttant contre le dérèglement climatique, l'utilisation d'énergies renouvelables est incontournable puisque l'énergie est le principal facteur qui contribue au changement climatique avec environ 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les projets menés par les bénévoles d'Electriciens sans frontières reposent avant tout sur l'utilisation de l'énergie procurée par le soleil ou par les cours d'eau.

Nous construisons nos projets en associant systématiquement les leviers de développement et l'intégration des enjeux environnementaux. Chacune de nos missions a vocation à apporter un bénéfice direct aux populations dans 8 domaines différents : accès à une eau de qualité, éducation, santé, formation, développement économique, vie sociale et sécurité, sécurité alimentaire et dérèglement climatique.

Par ailleurs, notre association se caractérise par l'implication d'un millier de bénévoles répartis au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français. Ils mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de l'association. Notre soutien financier provient essentiellement de partenariats de long terme avec des entreprises mais aussi de financements ponctuels de projets par des acteurs publics ou privés et de fonds collectés auprès du public.

## **NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DEL'EXERCICE**

### **Janvier : Vendée Globe : partager notre énergie**

Depuis 2019, Giancarlo Pedote, skipper professionnel, manœuvre un voilier de type IMOCA 60 aux couleurs d'Electriciens sans frontières et de Prysmian Group. Après une série de courses au large, il s'est confronté au mythique Vendée Globe, une course en solitaire, sans escale et sans assistance qu'il a fini en 8ème position du classement, le 28 janvier 2021 après 80 jours en mer ! Tout au long de ses courses, Giancarlo a porté l'opération 1 clic (like, partage, commentaire) sur Facebook et Instagram = 1 mètre de câble Prysmian pour permettre l'accès à l'électricité et à l'eau sur plusieurs nos projets. Cette opération a été un véritable succès. Plus de 6500 clics répertoriés pendant le Vendée Globe pour l'électrification et/ ou l'accès à l'eau du Lycée Saint-Charles Lwanga à Ziguinchor au Sénégal, de l'hôpital de Farafangana à Madagascar et des écoles de N'grouli et Bawelessi au Togo. Le partenariat Electriciens sans frontières, Prysmian Group et Giancarlo Pedote



se poursuit avec notamment la Route du Rhum en 2022, mais aussi le prochain Vendée Globe en 2024.

### **Janvier - Octobre : Des évaluations externes réussies pour trois projets d'envergure**

*Janvier* - L'évaluation finale du projet **Café Lumière Madagascar**, cofinancé par l'AFD, a été menée par un cabinet externe dont l'une des principales conclusions est que « les impacts du projet sont très importants sur les conditions de vie des populations et notamment des femmes, par le confort et la sécurité qu'apporte une électricité fiable et abordable. Le projet améliore nettement la qualité des services publics (éducation, accès aux centres de santé, sécurité publique) et les résultats des focus groups soulignent l'appui au dynamisme économique et le développement des activités génératrices de revenus ». Les recommandations formulées dans le rapport ont été prises en compte pour la création du programme Café Lumière 3 pays cofinancé par l'AFD.

*Février-octobre* - L'évaluation du projet « **Villages, santé et développement durable, phase 1** » dans la région de Notsé au Togo a eu lieu à l'issue d'un dispositif de suivi-évaluation (DSE) novateur, en partenariat avec le F3E et deux consultants externes situés en France et au Burkina Faso. Il en ressort « qu'il est indéniable que le projet a eu des impacts positifs dans la vie des populations. Ils sont visibles à travers divers témoignages en termes de corvée d'eau, de temps et de distance consacrés à la recherche de l'eau, de fréquentations des centres de santé, de conditions de soins dans les centres de santé et d'apprentissage en milieu scolaire, d'amélioration des revenus de fontainiers, de renforcement de la connaissance en pratique de métiers ou encore de changement de comportement en matière d'hygiène et assainissement ». Des recommandations visant à la durabilité et la pérennité des services ont été formulées pour chaque type d'acteur et partie prenante, elles seront prises en compte dans la réplique du projet dans X villages au Togo.

*Avril-août* - L'évaluation longitudinale du projet « **Solution Solaire d'Irrigation Améliorée** » (SISAM) au Bénin, Burkina Faso et Togo a été réalisée par le cabinet d'étude Hydroconseil. Les résultats sont très concluants puisqu'il est constaté une réelle satisfaction des bénéficiaires qui notent une « diminution de la charge de travail, de la pénibilité au travail et des effets sur les rendements agricoles. La prise en compte du critère du genre dans le développement de la solution a pour effet d'améliorer le quotidien des femmes interrogées dans le cadre de l'évaluation qui ont affirmé que « l'utilisation des pompes avaient un impact positif sur leurs conditions de vie et de travail, en termes de pénibilité à la tâche, d'augmentation de revenus, de capacité à contribuer aux dépenses du ménage ». L'évaluation avait également pour but de formuler des recommandations opérationnelles pour une éventuelle poursuite du projet dans le cadre d'un programme plus large.

### **Avril : déploiement du plan Covid d'Electriciens sans frontières**

En 2020, nous avons sondé les structures de santé électrifiées par Electriciens sans frontières au cours des dernières années quant à leurs besoins en matière d'accès à l'électricité et à la lumière. Ces échanges ont permis de bâtir un plan d'action Covid. Etabli d'un commun accord avec nos partenaires locaux, il s'agit d'un plan de réponse en soutien à ces structures de santé afin de renforcer leur capacité à faire face à la pandémie. Le plan Covid a permis de déployer 1000 lampes solaires et de procéder au renforcement d'une trentaine de structures de santé dans 8 pays : besoins en conservateurs de vaccins, en réhabilitation, en installations photovoltaïques complémentaires, en groupes électrogènes ou lampes afin de faire face à l'augmentation du nombre de patients et à la nécessité des déplacements croissants la nuit pour les personnels soignants.



### **Mai - Octobre : Legrand, RTE et Enedis, nos soutiens de longue date**

Mobilisés à nos côtés depuis de nombreuses années, RTE, Legrand et Enedis ont réaffirmé leur soutien en s'engageant de nouveau à nos côtés pour trois ans. Leur concours financier, matériel et humain est un gage de la confiance qu'accorde les professionnels de la filière électrique en notre mission et en nos actions. Ce soutien passe par la mise à disposition de matériel de qualité, de ressources humaines compétentes et dotées d'un grand professionnalisme ; des qualités à la fois essentielles à la pérennité de nos projets et qui nous permettent de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie de nos bénéficiaires. Nos 3 partenaires ont également réitéré leur engagement à nos côtés en cas de catastrophe naturelle ou humanitaire.

### **Juin : 35 ans de compétences métiers au service de la solidarité internationale**

Après près de 2 années de visio et sans évènement en présentiel, les représentants de nos 14 délégations régionales, partenaires et membres du Conseil d'administration se sont retrouvés pour célébrer nos 35 ans d'action. Plusieurs responsables de projets ont été invités à présenter et expliquer les grandes étapes et les enjeux de nos projets ; une intervention sur la notion d'interculturalité, essentielle à tout projet de développement durable, a été animée par une experte du sujet ; enfin, 6 entreprises du secteur de l'énergie se sont réunies pour parler de leurs engagements auprès de notre ONG et débattre des différents aspects d'une collaboration entreprise / ONG.

### **Juin : Electriciens sans frontières intègre le conseil d'administration de Coordination Sud**

Coordination SUD rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG françaises travaillant dans la solidarité internationale. Elle représente ces ONG auprès des pouvoirs publics et anime des espaces de travail sur les enjeux majeurs de la solidarité internationale. Lors de l'Assemblée générale de Coordination Sud, Electriciens sans frontières a été élu au conseil d'administration, ce sera l'opportunité d'apporter notre expérience en matière de gouvernance associative, notre connaissance des interventions humanitaires comme des projets de développement et nos compétences en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

### **Octobre – Novembre : Electriciens sans frontières était à la COP26 à Glasgow au Royaume-Uni**

À l'occasion de la COP 26 à Glasgow, nous avons organisé une table ronde consacrée à l'amélioration de l'accès à l'énergie des populations les plus démunies pour favoriser leur développement économique et humain, tout en préservant le climat. La transition énergétique étant indissociable de la lutte contre le changement climatique, cet échange a permis de présenter des solutions d'accès à l'énergie durables, abordables et respectueuses de l'environnement. L'évènement a réuni un panel d'acteurs représentatifs du secteur de l'énergie : l'Association africaine pour l'électrification rurale – Club ER ; deux entreprises EDF et Schneider Electric ; et l'Agence Internationale de l'Energie.

### **Novembre : Renouvellement de la convention avec le Centre de Crise et de Soutien**

Le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et Electriciens sans frontières ont signé le renouvellement de la convention de partenariat à laquelle sont associés de nombreux acteurs de la filière électrique française. Une première convention avait été signée en 2017 et activée à plusieurs reprises pour faire face aux crises survenues en Indonésie, au Mozambique, au Liban et en Arménie. Ainsi, grâce à ce renouvellement stratégique, nous pouvons



continuer à mobiliser les 13 fondations et entreprises associées à la convention pour réunir les ressources matérielles, financières, logistiques et humaines pour intervenir en cas de nouvelle crise humanitaire.

#### **Décembre : Le projet Café Lumière 3 Pays reçoit une subvention de l'Agence Française du Développement (AFD)**

Le programme Café Lumière « vers l'autonomisation de filières locales d'accès à une énergie hors-réseau – Bénin, Madagascar, Togo » a eu l'honneur de recevoir le soutien de l'AFD. Elle fait suite d'une part, au projet pilote Café Lumière Madagascar (2016-2020) déjà cofinancé par l'AFD et d'autre part, au déploiement de la solution dans le cadre du projet Café Lumière Bénin ainsi que l'évaluation positive qui en a été faite. Ce programme d'une durée de 3 ans permettra de répliquer la solution Café Lumière dans 12 nouvelles localités et de poursuivre l'accompagnement des 10 Cafés Lumière existants ou en cours de déploiement. L'octroi de cette subvention souligne la confiance de l'AFD envers Electriciens sans frontières et les projets que nous déployons depuis plus de 35 ans.

#### **Décembre : Electriciens sans frontières et neuf autres ONG ont créé le consortium CHANGE**

Nous nous sommes impliqués aux côtés d'organisations humanitaires pour l'intégration de la prise en compte des enjeux climatiques dans nos activités. Cet engagement s'est concrétisé par la création d'un consortium intitulé CHANGE (Consortium of Humanitarian Actors and Networks engaged in Greenhouse gas Emissions reduction – Consortium des acteurs et réseaux humanitaires engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre). En prenant part à ce consortium, nous nous engageons notamment à mesurer les impacts environnementaux et carbone de nos actions ; réduire nos émissions d'ici 2030 ; adapter nos actions pour relever les défis liés au climat ; rendre des comptes en communiquant sur les progrès réalisés et les actions entreprises ; sensibiliser le secteur et encourager d'autres acteurs à faire de même.



### **NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 7.984,1 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégagant un excédent de 20.032 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **1. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et au règlement n° 2018-06, modifié par le n° 2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncé par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2. Changement d'estimation**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **3. Changement de méthode**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **4. Comparabilité des exercices**

Il n'y a pas eu de changement ou de modification dans la présentation des comptes.





## 5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

## 6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ▶ Matériel informatique | 3 ans |
| ▶ Mobilier de bureau    | 5 ans |

## 7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

## 8. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 9. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

## 10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.



## **11. Disponibilités**

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 09.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2021.

## **12. Transactions en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

## **13. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 5 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

## **14. Honoraires du Commissaire aux comptes**

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 24.000 euros HT (28.800 euros TTC) au titre l'année 2021.

## **15. Fonds dédiés**

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

## **16. Impôts**

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.



## 17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER).

Il permet de présenter le compte d'emploi des ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public.

Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

## 18. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-08.

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet également de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

## 19. Effectifs et personnels détachés

En 2021, Electriciens Sans Frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 10,5 personnes (hors personnel mis à disposition).

Par ailleurs, EDF met à disposition de l'association 1,7 personnes, plus le Président de l'association, détaché quatre jours par semaine.



## 20. Contributions volontaires

Electriciens Sans Frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

### Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 394 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 104.410 € et à 3.570 jours de mission à distance (compte tenu de la situation sanitaire) à 265 € par jour, soit 946.050 €

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 5.146 jours à 265 € par jour, soit 1.363.690 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire...). Le total s'élève à 5.743 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.521.763 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2021 s'élève à 11.283 jours à 265 € par jour, soit 2.989.863 €.

Les temps passés par les administrateurs et membres en CA et AG s'élèvent à 130 jours, soit 34 450 €.

Ces temps ne sont pas compris dans la valorisation des CVN au pieds du compte de résultat.

### Valorisation des dons en nature :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand don de matériel	10 537 €	
Prismian Câbles et Systèmes don de matériel	4 753 €	97 829 €
France Bizline don de matériel	78 €	
<b>TOTAL:</b>	<b>15 368 €</b>	

Les abandons de frais s'élèvent à 37.805 € et sont comptabilisés dans le compte de résultat en produits et en charges conformément à la réglementation comptable

### Valorisation des prestations en nature

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services



Prestations en nature :

<b>Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :</b>	<b>Montant du reçu fiscal</b>
Mécénat de compétences	201 106 €
Prestation de service	217 747 €
Logistiques (locaux, affranchissement)	108 677 €
<b>TOTAL:</b>	<b>527 530 €</b>

## 21. Engagements hors Bilan

<b>Engagements donnés et recus</b>	
<b>Engagements donnés :</b>	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
<b>Engagements reçus :</b>	- Néant -



## 22. Rémunération des Dirigeants

### a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

### b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition quatre jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec EDF et RTE depuis novembre 2021. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

## 23. Evènements post-clôture

Néant

## NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF

### 1. Actif immobilisé

#### a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2020	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2021
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Immobilisations incorporelles en cours	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, matériel	2,0			2,0
-Installations générales	14,3	1,6		15,9
-Matériel de bureau et informatiques	35,3	3,8		39,1
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
<b>Total</b>	<b>173,1</b>	<b>5,4</b>	<b>0,0</b>	<b>178,5</b>

#### b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2020	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2021
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	97,6	1,3		98,8
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, matériel	0,9	0,2		1,0
-Installations générales	12,6	1,7		14,2
-Matériel de bureau et informatiques	27,4	5,4		32,7
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
<b>Total</b>	<b>160,7</b>	<b>8,5</b>	<b>0,0</b>	<b>169,1</b>

### c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2021		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	98,8	(98,8)	0,0
-Avances et Acpes sur Immobilisations			0,0
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(1,0)	1,0
-Installations générales	15,9	(14,2)	1,6
-Matériel de bureau et informatiques	39,1	(32,7)	6,4
-Mobilier de bureau	22,3	(22,3)	0,0
Immobilisations financières :			
- Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
<b>Total</b>	<b>178,5</b>	<b>(169,1)</b>	<b>9,3</b>

## 2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Au 31 déc. 2021		Au 31 déc. 2020	
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>				
- Fournisseurs débiteurs	84,3		84,3	
- Autres créances	1 623,9		1 623,9	1 089,8
<b>Total</b>	<b>1 708,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 708,2</b>	<b>1 089,8</b>

Les autres créances concernent principalement des ressources à recevoir pour 1.109,4 k€ ainsi que des avances et acomptes sur les projets en cours pour 485,9 k€.

A compter de cet exercice, les conventions de financement pluriannuelles sans clauses suspensives font l'objet d'une comptabilisation à 100% la première année avec la constatation d'un produit constaté d'avance pour les exercices suivants. Cette comptabilisation a donc une incidence sur l'augmentation cette année des autres créances.



### 3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Disponibilités et VMP :</u>			
- Valeurs mobilières de placement	119,3		119,3
- Banques	4 648,6		4 648,6
- Caisses	28,3		28,3
<b>Total</b>	<b>4 796,2</b>	<b>0,0</b>	<b>4 796,2</b>

### 4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
	Prêts		
Acomptes et avances versés sur immobilisations			
Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Actif circulant :			
Acomptes et avances versés / cdes	84,3	84,3	
Autres créances et charges constatées d'avance	1 669,6	1 669,6	
<b>Total</b>	<b>1 754,3</b>	<b>1 753,9</b>	<b>0,4</b>

### 5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5,9
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>5,9</b>

## 6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	45,7
<b>TOTAL</b>	<b>45,7</b>

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## NOTE 5. DETAIL DU PASSIF

### 1. Tableau de variation des fonds propres

Montants en k €uros	A	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	l'ouverture de l'exercice	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public
Fonds propre sans droit de reprise	47,4							47,4	
Fonds propre avec droit de reprise	0,0							0,0	
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0							0,0	
Autres Réserves diverses	890,0							890,0	
Report à nouveau	16,3	20,6						36,8	
Résultat de l'exercice 2020	20,6	(20,6)						0,0	
Résultat de l'exercice 2021				20,0				20,0	
<b>Situation nette (a)</b>	<b>974,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>994,3</b>	<b>0,0</b>
Fonds propres consommables	0,0							0,0	
Subventions d'investissement	0,0							0,0	
Provisions réglementées	0,0							0,0	
<b>Total (b)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total Fonds propres (a) + (b)</b>	<b>974,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>994,3</b>	<b>0,0</b>

### 2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondantes aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Total Siège	965 911	652 745	832 557	0	1 145 724
Total Alsace	82 217	47 069	330 052	0	365 200
Total Aquitaine	72 616	15 842	26 276	0	83 048,88
Total Bourgogne - Franche-Comté	256 836	134 297	91 633	0	214 171
Total Bretagne	52 575	55 923	45 656	0	42 308
Total Centre	102 145	39 710	21 145	0	83 580
Total Normandie	172 881	73 089	74 141	0	173 932
Total Ile de France	339 656	82 387	179 417	0	436 686
Total Languedoc Roussillon	407 300	150 889	66 286	0	322 696
Total Limousin	263 443	51 087	140 244	0	352 600
Total Lorraine	82 149	11 052	7 000	0	78 096
Total Midi-Pyrénées	395 581	22 929	216 209	0	588 861
Total Pays de Loire	281 591	112 428	17 600	0	186 763
Total PACA	421 819	268 799	162 563	0	315 583
Total Rhône-Alpes	340 662	141 813	182 641	0	381 490
<b>Total Fonds dédiés</b>	<b>4 237 379</b>	<b>1 860 060</b>	<b>2 393 420</b>	<b>0</b>	<b>4 770 739</b>

Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.

### 3. Provisions inscrites au Bilan

Néant

#### 4. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants bruts	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	186,6	186,6		
Autres dettes	3,3	3,3		
Produits constatés d'avance	615,0	615,0		
<b>Total</b>	<b>804,9</b>	<b>804,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

#### 5. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	84,8
Dettes fiscales & sociales	42,4
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>127,3</b>



## NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » comprend exclusivement des subventions octroyées par des organismes d'Etat, des collectivités territoriales et des syndicats mixtes.

Le poste « utilisation des fonds dédiés » était précédemment situé en pied de compte de résultat juste avant le résultat de l'exercice. Le nouveau référentiel précise la présentation des fonds dédiés comme partie intégrante du résultat d'exploitation.

## NOTE 7. EFFECTIF

Effectif moyen en 2021	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	9,0		0,8
Personnel sous contrat à durée déterminée	0,7		
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	1,7		
<b>TOTAL</b>	<b>11,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>

## NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2021									
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	940 543	940 543	718 030	718 030	<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	0	0	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	34 065	34 065	34 671	34 671	1.1 Bénévolat	0		0	
1.2 Dons et legs collectés	906 478	906 478	683 359	683 359	1.2 Prestations en nature	0		0	
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0	1.3 Dons en nature	0		0	
<b>2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	1 037 436		1 045 934		<b>2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	3 653 027		4 380 785	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0		1.1 Bénévolat	2 989 863		3 348 010	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		1.2 Prestations en nature	527 530		587 627	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	891 700		1 005 473		1.3 Dons en nature	135 634		445 148	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	145 736		40 461						
<b>3- SUBVENTION &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	844 859		1 520 847		<b>3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	0		0	
					3.1 Prestations en nature	0		0	
					3.2 Dons en nature	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 822 839</b>	<b>940 543</b>	<b>3 284 811</b>	<b>718 030</b>					
<b>4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0		0						
<b>5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	1 860 060		1 421 348						
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 682 898</b>	<b>940 543</b>	<b>4 706 159</b>	<b>718 030</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 653 027</b>	<b>0</b>	<b>4 380 785</b>	<b>0</b>
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	1 976 894	819 299	2 270 174	630 279	<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	3 040 715	0	3 818 137	0
1.1. Réalisées en France	0	0	0	0	1.1. Réalisées en France	0		0	
1.2. Réalisées à l'étranger	1 976 894	819 299	2 270 174	630 279	1.2. Réalisées à l'étranger	3 040 715		3 818 137	
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	90 937	37 688	121 929	33 852	<b>2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	356 445	0	325 735	0
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	201 615	83 557	194 138	53 899	<b>3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	255 867	0	236 914	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 269 447</b>	<b>940 543</b>	<b>2 586 241</b>	<b>718 030</b>					
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	0		8 799						
<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	2 393 420	0	2 090 556	0					
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 662 866</b>		<b>4 685 595</b>		<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 653 027</b>	<b>0</b>	<b>4 380 785</b>	<b>0</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>20 032</b>		<b>20 563</b>						

## NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2021					
EMPLOIS	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
<b>I- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>819 299</b>	<b>630 279</b>	<b>I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>940 543</b>	<b>718 030</b>
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	34 065	34 671
1.2. Réalisées à l'étranger	819 299	630 279	1.2 Dons et legs collectés	906 478	683 359
			1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	
<b>II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>37 688</b>	<b>33 852</b>			
<b>III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 557</b>	<b>53 899</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>940 543</b>	<b>718 030</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>940 543</b>	<b>718 030</b>
<b>IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>II- REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>940 543</b>	<b>718 030</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>940 543</b>	<b>718 030</b>
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			Plus ou moins résultat générosité	0	0
			Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0	0
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	3 040 715	3 818 137	Bénévolat	2 989 863	3 348 010
Frais de recherche de fonds	356 445	325 735	Prestations en nature	527 530	587 627
Frais de fonctionnement et autres charges	255 867	236 914	Dons en nature et Abandons de frais	135 634	445 148
<b>Total</b>	<b>3 653 027</b>	<b>4 380 785</b>	<b>Total</b>	<b>3 653 027</b>	<b>4 380 785</b>





Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvés par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

➤ **Définition des missions sociales**

Les missions sociales d'ESF sont d'étudier, de promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Également d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

➤ **Les emplois du CROD et du CER**

Les missions sociales correspondent à des actions réalisées directement par l'association et uniquement à l'étranger.

Ce poste se compose de :

- de charges directes qui sont essentiellement composées d'achat de matériel et de notes de frais pour les équipes intervenant sur place,
- de charges indirectes qui correspondent principalement aux frais de structure supportés par le siège.

Les frais de recherche de fonds correspondent essentiellement aux salaires des membres de l'équipe communication/ projet en charge de répondre aux appels à projets.

Les frais de fonctionnement se composent des :

- Salaires des équipes du siège,
- Déplacements hors projets,
- Honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.



➤ **Modalité de passage des comptes annuels au CROD :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

**a) Affectation des charges de personnel et de personnel détaché**

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

**b) Evaluation du bénévolat**

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 394 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 104.410 € et à 3.570 jours de mission à distance (compte tenu de la situation sanitaire) à 265 € par jour, soit 946.050 €

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 5.146 jours à 265 € par jour, soit 1.363.690 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire...). Le total s'élève à 5.743 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.521.763 €.

Le temps des administrateurs s'élève à 130 jours, soit 34.450 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2021 s'élève à 11.283 jours à 265 € par jour, soit 2.989.863 €.

**c) Affectation des contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.

➤ **Les produits liés à la générosité du public**

Les produits liés à la générosité du public figurant dans le CROD et le CER sont composés de cotisations sans contrepartie, de dons manuels et de mécénat.

➤ **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont affectés, selon le cas :

- Ressources libres : affectées à des projets en fonction des besoins de financement,
- Ressources dédiées : affectées aux projets afférents.